

**Plan
de solidarité
en faveur
des Haut-Garonnais et
des Haut-Garonnaises
pour relancer
le tourisme.**





Face à la crise sans précédent du Covid-19, les mesures de confinement nécessaires pour endiguer l'épidémie ont compromis l'accès à nos lieux patrimoniaux, stations de montagne, restaurants, établissements

d'hôtellerie, parcs à thèmes, gîtes, tous ces établissements et lieux qui faisaient vivre le tourisme en Haute-Garonne.

Secteur majeur pour notre Département, le tourisme représente 1 milliard d'euros de retombées économiques et 15000 emplois non délocalisables. Au Conseil départemental nous avons fait du tourisme une de nos priorités et un levier au service du développement équilibré de nos territoires.

C'est pourquoi mardi 26 mai, les Conseillers départementaux, réunis en session, ont adopté des mesures concrètes susceptibles d'accompagner tous les acteurs du tourisme au travers un plan de soutien dédié pour un montant total de 3,5 millions d'euros.

Ce plan prévoit le déploiement de nouveaux dispositifs destinés à inciter les Haut-Garonnaises et Haut-garonnais à pratiquer un tourisme local, solidaire et durable dans leur département.

En déployant, en partenariat avec Haute Garonne Tourisme, ces dispositifs, notre ambition est d'apporter des réponses concrètes, susceptibles de soutenir le tourisme haut-garonnais, en accompagnant tous les acteurs et en encourageant toutes les pratiques : tourisme vert, rural, de santé, de montagne.

Il me reste à vous souhaiter un bel été haut-garonnais.

Georges Méric

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Plan de solidarité en faveur des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises pour relancer le tourisme.

Le plan départemental pour relancer le tourisme en Haute-Garonne propose aux territoires et aux habitants une série de mesures pour soutenir l'activité et favoriser le tourisme local et solidaire dans le département.

Les fondements du Plan

- Jouer la carte de la proximité et présenter les atouts du territoire
- Travailler avec l'ensemble des territoires
 - Relancer la consommation locale en incitant les haut-garonnais à consommer auprès des prestataires et acteurs locaux

Le Département s'engage

pour un montant total
de 3.5 millions d'euros

1. Report de la taxe additionnelle de séjour
2. Ouverture du Fonds de prévention de la précarité aux acteurs du tourisme et abondement de 1 million d'euros
3. Promotion de la destination Haute-Garonne auprès des habitants de la métropole
4. Un carnet de voyages pour un tourisme local
5. Un carnet d'escapades en 31
6. Une nuit offerte pour 2 nuits achetées

SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA TAXE ADDITIONNELLE À LA TAXE DE SÉJOUR

La suspension du recouvrement de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour instituée par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale a été décidée pour **la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2020.**

Cette suspension temporaire du recouvrement de la taxe de séjour offre une trésorerie supplémentaire à chaque hébergeur haut-garonnais en reportant la perception de la taxe en **2021.**

Qu'est ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est une taxe sur les séjours que peuvent percevoir les communes ou les communautés de communes de la part des touristes séjournant à titre onéreux dans un hébergement de leur territoire (hôtel, camping, locations saisonnières, chambre d'hôtes...)

Qu'est-ce que la taxe de séjour additionnelle pour le Département ?

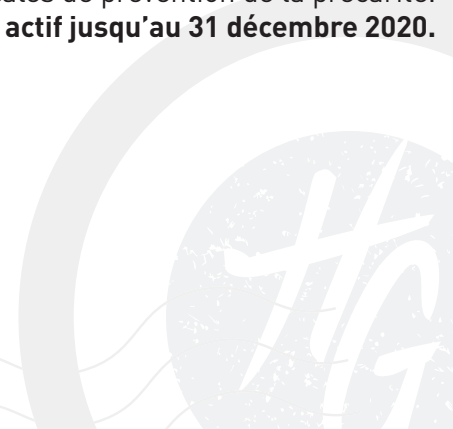
La loi prévoit la possibilité, pour le Département, d'instituer une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour perçue par les communes et les EPCI.

ABONDEMENT DU FONDS DE PRÉVENTION DE LA PRÉCARITÉ À HAUTEUR DE 1 MILLION D'EUROS À DESTINATION DES ACTEURS DU TOURISME

Les bénéficiaires du Fonds de prévention de la précarité sont des personnes qui ont subi une perte totale de revenus professionnels du fait des conséquences de l'état de crise sanitaire.

Ce fonds est abondé d'1 million d'euros supplémentaires afin de pouvoir accompagner les personnes du secteur touristique.

Ce fonds est géré dans les commissions locales de prévention de la précarité.
Il sera actif jusqu'au 31 décembre 2020.



Partenariat
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
/

TOULOUSE
MÉTROPOLE

Promotion
de la destination
Haute-Garonne auprès
des habitants
de la métropole

Dans le cadre de l'accord de partenariat entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole, l'objectif de cette mesure est de proposer des circuits thématiques et de visites sur différents sites du territoire métropolitain et du département.

La Haute-Garonne est riche de destinations touristiques très diversifiées et souvent méconnues des habitants de l'agglomération toulousaine.

Ces territoires sont maillés par des itinéraires structurants et des boucles de randonnée locales, praticables à pied ou en vélo.



**6 circuits thématiques
sont proposés :**

→ **Toulouse et son vignoble de Fronton
(label Vignobles & Découvertes) :**

un circuit autour de la gastronomie, la dégustation du vin de Fronton et les produits du terroir.

→ **Toulouse et le Canal du Midi jusqu'en Lauragais :**

Une balade à pied ou à vélo le long du Canal et découverte des sites du Lauragais qui longent le Canal du Midi.

→ **Patrimoines culturels autour des cathédrales :**

à Toulouse, Rieux-Volvestre et Saint-Bertrand-de-Comminges

→ **Le Parcours de la Résistance :**

Visite du Musée de la Résistance et de la Déportation à Toulouse et des différents sites autour de Toulouse en partenariat avec le musée

→ **Toulouse et la Garonne**

Circuit à pied ou à vélo en partenariat avec les Offices de tourisme.

→ **La Haute-Garonne autour de l'eau :**

Balade en bord de cours d'eau, découverte des activités nautiques, canoë-kayak et rafting.

UN CARNET DE VOYAGES POUR UN TOURISME LOCAL ET SOLIDAIRE

31€

Un bon de 31 euros offert par le Département

En partenariat avec les Offices de tourisme intercommunaux, le « Carnet de voyages en Haute-Garonne », propose de parcourir le territoire départemental et découvrir les sites touristiques.

Il permet d'obtenir un bon d'une valeur de 31€ offert par le département

Ce bon d'une valeur de 31€ sera attribué aux 20 000 premiers participants ayant validé 3 sites.

Retrouvez le détail des offres sur haute-garonnetourisme.com

Comment ça marche ?

Le « Carnet de voyages en Haute-Garonne » est édité par le Conseil départemental. Il pourra être envoyé sur demande individuelle ou retiré auprès des Offices de Tourisme intercommunaux, des bureaux d'informations touristiques, des sites départementaux ainsi qu'auprès de Haute-Garonne Tourisme.

Liste des sites départementaux répartis sur tout le département

À **Toulouse**, le Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation,

À **Buzet**, la forêt départementale,

À **Aurignac**, le Musée de l'Aurignacien,

À **Laréole** le Château départemental de Laréole,

À **Saint-Bertrand-de-Comminges**, les Olivétains et le Musée Archéologique,

À **Port Lauragais**, la maison de la Haute-Garonne et l'espace Canal du Midi

Lorsque vous avez cumulé 2 visites de sites départementaux et 1 visite dans un Office de tourisme intercommunal, vous pouvez bénéficier d'un bon de tourisme local d'une valeur de 31 €, offert par le Département.



Vous obtiendrez ce bon de 31 € en vous présentant muni de votre carnet auprès de Haute-Garonne Tourisme dans l'un des deux lieux ci-dessous : soit à l'Espace Tourisme situé à Toulouse, soit aux Olivétains à Saint-Bertrand-de-Comminges.

Espace Tourisme

14 rue Bayard,
31000 Toulouse
(métro Jeanne d'Arc, ligne B)
05 61 99 44 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 18h
et le samedi de 10h à 17h

Les Olivétains

Saint-Bertrand-de-Comminges
05 61 95 44 44
Ouvert toute l'année 7j/7
sauf le lundi de novembre à mars hors
vacances scolaires
De 10h à 17h, 18h ou 19h

Que faire avec les 31€ offerts par le Département ?

Ce bon de 31€ est valable jusqu'au 31 décembre 2020 chez les 270 prestataires touristiques adhérents à Haute-Garonne Tourisme, les restaurants labellisés «Tables & Auberges de France» et le réseau «Bienvenue à la ferme».

* Ce bon est valable pour une prestation d'au minimum 31€, à déduire d'un achat auprès d'un des 3 partenaires : Haute-Garonne Tourisme (locations de vacances et séjours en Haute-Garonne), restaurants Tables & Auberges de France, agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme (produits fermiers, visites d'exploitation, ferme auberge...)

CARNET ESCAPADES EN 31

1 entrée gratuite pour
1 achetée dans l'un des parcs
à thèmes du département

En partenariat avec les parcs à thèmes et de loisirs du département, Le Département propose une offre promotionnelle aux Haut-Garonnais souhaitant se divertir en famille dans les parcs à thèmes de proximité, selon les décisions gouvernementales prises pour l'ouverture de ces structures.

Cette opération prévoit d'offrir 1 entrée gratuite pour 1 entrée achetée (+ de 18 ans), valable dans les parcs à thèmes haut-garonnais participant à l'opération.

Cette offre est valable jusqu'au 31/12/2020.
Retrouvez le détail des offres sur hautegaronnnetourisme.com

Comment ça marche ?

Le Carnet d'escapades est accessible sur le site internet de Haute-Garonne Tourisme : hautegaronnnetourisme.com

Sur la page internet dédiée, le bénéficiaire s'inscrit à l'opération et se crée un compte pour le Carnet d'escapades. Il peut commander une entrée gratuite pour les parcs à thèmes de son choix dans la limite des billets disponibles.

Le bénéficiaire présente son bon d'échange à la caisse du parc partenaire de l'opération, la seconde entrée pour un adulte (+ de 18 ans) pour une entrée achetée lui est offerte immédiatement.

OPÉRATION "1 NUIT OFFERTE DÈS 2 RÉSERVÉES" dans près de 900 établissements haut-garonnais

Afin de valoriser le tourisme de proximité dans le département, cette opération consiste à offrir une nuitée gratuite pour 2 nuits consécutives achetées dans près de 900 établissements volontaires pour participer à cette opération.

Il s'agit d'une mesure de solidarité à l'égard des personnes afin de leur permettre de prolonger la durée du séjour et ainsi soutenir la consommation touristique locale

La mesure s'applique aux clients de l'hôtellerie indépendante, des meublés de tourisme et chambres d'hôtes labellisés et des campings adhérents à la fédération nationale de l'hôtellerie de plein air.

Cette offre est valable jusqu'au 31/12/2020.

Retrouvez le détail des offres sur hautegaronnnetourisme.com

Comment ça marche ?

Le Département, via son opérateur touristique, Haute-Garonne Tourisme, sollicite les 130 hôtels, les 90 chambres d'hôtes, les 27 campings et les 600 meublés de tourisme haut-garonnais partenaires de cette opération.

Peu importe la catégorie d'hébergement du séjour, le touriste (foyer ou personne seule) se verra offrir une nuit pour tout séjour de 2 nuits minimum.



Le Département lance l'application mobile Haute-Garonne Grandeur Nature



MARANDO.HAUTE-GARONNE.FR

Haute-Garonne Grandeur Nature, c'est quoi ?

- Un outil de communication mis à disposition gratuitement pour promouvoir les itinéraires de randonnées des territoires haut-garonnais
- Une cartographie des itinéraires et des points d'intérêt
- Des fiches itinéraires pratiques
- Une application mobile sur iOS et android
- Un site déjà fonctionnel pour la saison 2020 avec 51 itinéraires



Vous représentez un EPCI et vous souhaitez intégrer des circuits complémentaires, contactez Haute-Garonne Ingénierie : contact@atd31.fr

